

LISTE DES ANOMALIES

*repérées dans le « projet » de mouvement INTER 2009
tel qu'il a pourtant été communiqué aux candidats*

Remarques préliminaires

Jeudi 26 février : date de réception de ce « projet » de mouvement par les organisations syndicales – en version informatique seulement. Version papier : à partir du lundi 2 mars, et jusqu'au mercredi 4 mars. A cette date, les candidats ont donc tous été appelés par le MEN – du moins ceux qui le souhaitent. Les élus des différents syndicats commencent à travailler sur ces documents et repèrent rapidement nombre d'erreurs et d'anomalies.

Vendredi 6 mars : un différentiel (=correctif) parvient du MEN aux organisations syndicales peu avant 18h : il comporte quelque 1400 modifications ! à vérifier et à reporter dans tous les documents avant l'ouverture des FPMN. Le délai imparti pour le traitement d'un différentiel si conséquent constitue déjà une première anomalie

Lundi 9 mars : les élus certifiés et agrégés siègent toute la journée pour l'installation des CAPN.

Mardi 10 mars : ouverture des FPMN ; les premières affectations devraient être prononcées en EPS dans l'après-midi.

Certains des candidats concernés par ces modifications (changement ou carrément annulation de la mutation...) en sont informés par le MEN, soit par téléphone, soit par courrier électronique. Le précédent message électronique indiquant un « projet de résultat » erroné et envoyé par le MEN sur i-prof a été entre temps « effacé » par les services administratifs.

Parmi les erreurs ou anomalies, on trouve :

- ❑ Des **erreurs de barème** sont apparues après la saisie informatique dans les rectorats et la transmission de ces informations vers les services du MEN. C'est ainsi que les points APV sont mal comptabilisés : par exemple, pour une même durée dans le même type d'établissement difficile, certains candidats ont été bonifiés de 600 points quand la plupart ne reçoivent que les 300 points prévus dans le BO. Beaucoup d'autres modifications de barème annoncées par le MEN ne pourront être vérifiées, faute de temps, car il faut s'informer pour cela dans chaque académie (délais de réponse). On observe même parfois des modifications dans le nombre ou le rang des vœux. Idem : aucun justification.
- ❑ Des **mutations simultanées non réalisées** entre des candidats ayant pourtant chacun dans leur discipline le barème suffisant pour entrer dans l'une des académies demandées.
- ❑ Un **classement aléatoire des candidats à égalité de barème**, notamment pour les stagiaires dont le barème minimum commun (21 points) ne suffit pas à les départager ; ceux-ci doivent donc être classés selon leur date de naissance, au bénéfice du plus âgé, ce qui n'était pas systématiquement le cas.
- ❑ L'IG de sciences physiques n'ayant pas eu le temps de mener toutes les inspections et de recueillir suffisamment d'éléments lui permettant d'évaluer les dossiers de **candidatures en CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles) pour le mouvement spécifique de février dernier vient de faire parvenir ses propositions – apparues dans le différentiel du 6 mars : autant de postes libérés, de capacités d'accueil modifiées, à récupérer

Sans oublier toutes les annulations et mutations tardives acceptées par le ministère jusqu'au 27 février et qui ont aussi entraîné des modifications.